

DECISION N°2017-0161 /MDFL-SG DU

Portant affectation de fonctionnaires stagiaires recrutés dans la fonction publique
des Collectivités Territoriales

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des fonctionnaires des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017, portant Code des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répartition des actes d'administration et des actes de gestion du personnel des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2017-3682/MDFL-SG du 01 novembre 2017 portant intégration dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ;
Vu les besoins exprimés par les Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Comptables Gestionnaires Territoriaux stagiaires, spécialité (Comptabilité), dont les noms suivent, reçoivent les affectations ci-après :

District de Bamako :

- Mme Fadimata TRAORE, n° Mle 14-0408-CT15 ;
- Mme Mariétou CISSE, n° Mle 14-0401-CT15.

Région de Koulikoro :

- M. Mathieu BOMBA, n° Mle 14-0399-CT15 ;
- M. Adama FANE, n° Mle 14-0403-CT15.

Région de Sikasso :

- M. Siné DIALLO, n° Mle 14-0402-CT15 ;
- Mme Horokia GOITA, n° Mle 14-0404-CT15 ;
- Mme Fatimata Bintou SACKO, n° Mle 14-0407-CT15 ;
- Mme Aminata OUATTARA, n° Mle 14-0406-CT15 ;
- M. Mahamoud Ousmane CISSE, n° Mle 14-0400-CT15.

Région de Mopti :

- M. Terna TRAORE, n° Mle 14-0409-CT15 ;
- Mme Fatoumata M. KONTA, n° Mle 14-0405-CT15.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le 29 NOV 2017

Ampliations

MDFL-MEF.....	02
DNFPCT- DRH/SSDS.....	02
DGB-DNCF-BCS-Trésor-BCS.....	05
Tous Gouv-DRS.....	22
Intéressés	12
Archives.....	02

Le Ministre

Alhassane AG HAMED MOUSSA
Officier de l'Ordre National

